



VERTOU NATATION

PROTOCOLE SANITAIRE COVID

Ce protocole est établi en déclinaison du protocole sanitaire COVID transmis par la piscine, il vient compléter les dispositions générales et le règlement intérieur de l'association.

Accès à la piscine municipale

Dès l'entrée dans la piscine, les gestes barrière doivent être respectés :

- Conserver 1 m de distance minimum entre chaque usagé dans le hall d'accueil
- Porter le masque obligatoirement pour tous les publics dès l'âge de 11 ans (le masque doit être porté jusqu'à la sortie des vestiaires vers le bassin et dès le retour du bassin)
- Se laver ou se désinfecter les mains en rentrant dans la piscine (se munir d'une petite bouteille de gel hydro alcoolique)
- Arriver à l'heure et déjà équipé de sa tenue de bain

Il est interdit de venir à la piscine en cas de symptômes grippaux, respiratoires ou digestifs

Il est interdit aux parents et accompagnateurs d'attendre et de stationner dans le hall d'accueil (les parents peuvent accompagner les jeunes enfants en début et fin de cours)

Consignes dans les vestiaires

Les consignes à appliquer dans les vestiaires sont les suivantes (*pour mémoire, comme les années passées, les vestiaires individuels/casiers sont mis à dispositions pour les cours du midi et le soir ce sont les vestiaires collectifs qui sont mis à disposition*):

- Le port des claquettes dédiées à la piscine est vivement conseillé dès la zone de déchaussage, aucun effet personnel ne doit rester dans la zone de déchaussage
- Les chaussures doivent être déposées dans les étagères du couloir des vestiaires collectifs
- Dès que vous êtes en maillot de bain et prêts à rejoindre les bassins, les affaires personnelles doivent être rangées dans un sac fermé
- Réduire le temps de présence dans les vestiaires au strict minimum

Accès aux bassins, douches

- Respecter une distance de 2 m,
- Réaliser une douche savonneuse avant d'accéder au bassin et un rinçage rapide en sortie de bain au retour
- Se rendre sur le bord du bassin juste avant le début du cours
- Demander au maitre-nageur de vous noter sur la feuille de présence
- Pendant les cours garder ses distances notamment en bout de ligne d'eau
- Le matériel mis à disposition doit être rincé dans la piscine avant et après utilisation

Procédure lors de cas COVID

- Alerter l'association qui préviendra la ville de Vertou et l'ARS qui donneront leurs préconisations

La référente COVID
Pascale RENOULT

Le président de l'association
Hervé GUIHÉRY